



Ministère de l'Intérieur



Le 14 mai 2019

Communiqué de presse

Conformément à l'engagement pris dans le cadre du Plan de mobilisation contre la haine et les discriminations anti-LGBT, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMI) du ministère de l'Intérieur a établi le bilan annuel 2018 des victimes de crimes ou de délits enregistrés par les forces de sécurité (police et gendarmerie) commis à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, réelle ou supposée, des victimes.

En 2018, les forces de police et de gendarmerie ont enregistré 1378 victimes d'infractions à caractère homophobe ou transphobe contre 1 026 en 2017 (+ 34,3 %). Ces chiffres témoignent de la persistance de l'homophobie et de la transphobie dans la société. Ils témoignent aussi de la plus grande propension des victimes à porter plainte.

Une enquête de l'IFOP réalisée en avril 2019 pour la Fondation Jasmin Roy, l'observatoire LGBT+ de la Fondation Jean Jaurès et la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) a par ailleurs établi que 55 % des personnes LGBT avaient déjà été confrontées au cours de leur vie à au moins une forme d'agression anti-LGBT, et plus d'une sur cinq à des violences physiques.

Cette hausse des actes de haine anti-LGBT appelle à une vigilance accrue des pouvoirs publics et à une mobilisation plus forte de toute la société. A l'approche de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, le 17 mai 2019, Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations réaffirment leur totale détermination à faire reculer toutes les formes de haines et de discriminations à l'encontre des personnes LGBT+.

Ainsi, le ministère de l'intérieur est tout particulièrement engagé pour améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes de discriminations (désignation de référents « racisme, antisémitisme et discriminations », adaptation de la formation initiale et continue des policiers et gendarmes, extension expérimentale de la pré-plainte en ligne aux discriminations) et renforcer la lutte contre la haine en ligne.

Ces efforts doivent se poursuivre. C'est pourquoi la délégation interministérielle à la lutte le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) prépare actuellement le nouveau

plan national de lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT en coopération avec l'ensemble des ministères et les associations mobilisées dans la lutte contre la haine anti-LGBT. Ce nouveau plan s'inscrit dans le prolongement du plan national 2017-2019, qui a acté l'élargissement des compétences de la DILCRAH et la mise à disposition d'une enveloppe dédiée de 1,5 million d'euros par an, dont 500 000 euros pour un appel à projets qui a permis de financer 292 projets gérés par les préfets et dédiés à la lutte contre la haine et les discriminations LGBTphobes en 2019.

Par ce nouveau plan, présenté d'ici l'été prochain, le Gouvernement entend poursuivre et renforcer la lutte contre la haine envers les personnes lesbiennes, gays, bi et trans et soutenir les victimes.

Service de presse de Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur :

01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr

Service de presse du secrétariat d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations :

01 42 75 62 75 - presse-seeafh@pm.gouv.fr